

AVIS AUX CITOYENS DE BEAUMONT



La Boucle

> VIDÉOTRON

En collaboration avec



La Boucle passera dans votre secteur le samedi 16 juin !

Pour l'occasion, des milliers de cyclistes parcourront une boucle de 135 km à circuit fermé. Pour favoriser le bon déroulement de l'événement et assurer la sécurité de tous, aucune circulation automobile ne sera autorisée sur la voie publique dans les deux directions lors du passage des cyclistes. Afin de prévoir vos déplacements lors de cette journée, prière de prendre connaissance des heures de fermetures de rues dans votre secteur.

FERMETURES DE RUES

Voir au verso pour les détails de fermetures de rues

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration !

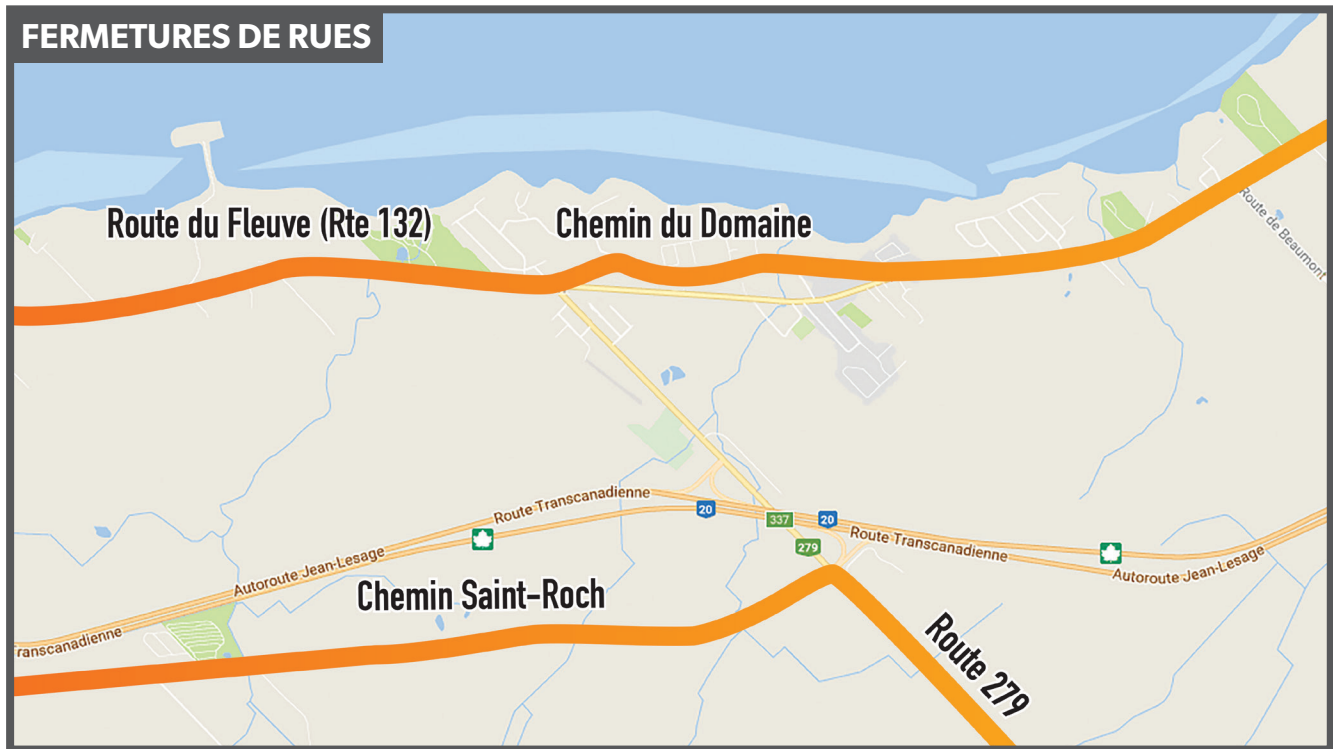
Cyclistes encadrés et parcours sécurisé par



Joignez-vous à la fête! Comme cycliste, comme bénévole ou en participant à la fête citoyenne pour encourager les Boucleurs, nous vous invitons à être des nôtres ! Pour plus d'informations sur la programmation de la journée, visitez le beaumont-qc.com/

Ligne téléphonique d'information aux citoyens : **1 844-818-GDPL (4375)**

Consultez legdpl.com/la-boucle pour connaître les détails du parcours et les entraves routières complètes.



			SAMEDI 16 JUIN 2018	
FERMETURE DE LA ROUTE	DE	À	FERMETURE	RÉOUVERTURE
Route du Fleuve (Rte 132)*	Ville de Lévis	Chemin du Domaine / Rue de l'Anse Sud (Rte 279)	8 h 45	11 h 30
Chemin du Domaine	Route du Fleuve (Rte 132)	Route du Fleuve (Rte 132)	8 h 45	11 h 30
Route du Fleuve (Rte 132)	Chemin du Domaine	Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse	8 h 45	11 h 30
Route 279	Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse	Chemin Saint-Roch	12 h 45	18 h 15
Chemin Saint-Roch	Route 279	Ville de Lévis	12 h 45	18 h 15

* La circulation locale seulement sera maintenue sur la route du Fleuve (Rte 132), entre la rue de l'Anse Sud (Rte 279) et le chemin du Domaine.

ACCÈS À L'HÔPITAL HÔTEL-DIEU DE MONTMAGNY

(350, boul. Taché Ouest)

De 10 h à 13 h 15, l'hôpital sera uniquement accessible par la sortie 376 de l'autoroute 20, via l'avenue Jacques-Pozé. De la signalisation sera en place pour bien diriger les usagers.

Veillez prendre note qu'il sera interdit de se stationner en bordure de rue sur le parcours emprunté par les cyclistes. Les voitures stationnées dans une zone de restriction seront considérées en infraction et seront remorquées à vos frais afin de libérer les voies pour l'événement. En tout temps, la signalisation en place est à respecter.